

COMMUNE DE COLONDANNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:

en exercice 10

présents 7

votants

7

OBJET:

Motion contre la refonte des dessertes ferroviaires Grandes Lignes de décembre 2007 L'an deux mille six, le 25 Septembre, le conseil municipal de la commune de COLONDANNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. CHAPUT Lucien, Maire.

Date de convocation: 15/09/2006

PRESENTS: MM CHAPUT Lucien. GUILLEROT Serge. FLUTEAU Fernand. PENOT Michel. Mme LEDON Roseline M. CHAPUT Paul. Melle SANCHA Marie-Noëlle.

EXCUSES: . MM. JANNOT Roland. BAJOU Pierre. REICHER Patrick.

M GUILLEROT a été élu secrétaire

Le Maire indique qu'un projet de refonte des dessertes « Corail » est en cours de préparation à la SNCF.

De nombreux arrêts de trains « Grandes Lignes » sont menacés dans plusieurs gares de l'axe Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, notamment celles de La Souterraine et Saint Sébastien desservant la population locale et ayant une vocation d'aménagement du Territoire.

Le conseil municipal, inquiet des conséquences de ce projet sur la vie économique et sociale de la région, demande le respect des engagements ministériels de maintien des dessertes à vocation d'aménagement du Territoire.

Pour copie conforme. Le Maire,



publié le 27/09/2006



ARRIVÉE CNDP 2 2 NOV. 2006

COMMUNE DE COLONDANNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:

en exercice 10

présents

7 votants

L'an deux mille six, le 25 Septembre, le conseil municipal de la commune de COLONDANNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. CHAPUT Lucien, Maire.

OBJET:

Motion contre la réalisation du barreau TGV Limoges Poitiers

Date de convocation: 15/09/2006

PRESENTS: MM CHAPUT Lucien. GUILLEROT Serge. FLUTEAU Fernand, PENOT Michel, Mme LEDON Roseline M. CHAPUT Paul, Melle SANCHA Marie-Noëlle.

EXCUSES: . MM. JANNOT Roland. BAJOU Pierre. REICHER Patrick.

M GUILLEROT a été élu secrétaire

Le Maire rappelle qu'un projet de ligne ferroviaire à grande vitesse Poitiers Limoges a été lancé.

Si celui-ci aboutit, les risques pour l'axe Paris-Châteauroux-St Sébastien-Limoges sont nombreux.

Il en résulterait une dévitalisation de cet axe majeur, contribuant à accentuer les inégalités d'accès à un moyen de transport moderne et rapide. Cette situation créerait une entrave au développement de toute la région qui se trouverait ainsi à l'écart des interconnexions primordiales en matière d'aménagement du territoire.

En conséquence, le conseil municipal vote une motion contre la réalisation du barreau TGV Limoges Poitiers

> Pour copie conforme. Le Maire,



REÇU A LA PREFECTURE DE LA CREUSE

publié le 27/09/2006



COMMUNE DE COLONDANNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:

en exercice 10

présents 7

votants

OBJET:

L'an deux mille six, le 06 novembre, le conseil municipal de la commune de COLONDANNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. CHAPUT Lucien, Maire.

Motion concernant la desserte ferroviaire du département de la Creuse Date de convocation: 15/09/2006

PRESENTS: MM CHAPUT Lucien. GUILLEROT Serge. FLUTEAU Fernand. JANNOT Roland. PENOT Michel. Mme LEDON Roseline. M CHAPUT Paul..

EXCUSES: Melle SANCHA Marie-Noëlle. MM. BAJOU Pierre. REICHER Patrick.

M GUILLEROT a été élu secrétaire

Le conseil municipal prend connaissance de la motion adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée générale des Maires et Adjoints de la Creuse du 21/10/2006.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal de Colondannes approuve cette motion et affirme que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif - la ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges - pénaliserait lourdement la Creuse dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

Le conseil municipal demande:

- o La modernisation de la ligne historique La Souteraine-Châteauroux-Vierzon-Paris avec pour objectif de placer La Souterraine à 2 heures de Paris
- o L'aménagement de la ligne Guéret-Limoges avec la suppression du rebroussement et l'électrification
- o Une meilleure interconnexion entre le TER bus interrégional desservant la façade Est creusoise (Mérinchal, Auzances-Evaux-Chambon, Budelière) et les trains au départ de Montluçon.

Pour copie conforme. Le Maire,



